L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE MATIN, 7 JANVIER 1877. 50me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 7 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Par H. Stern & Co., au No 42 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Achetez vos Bonbons à 75 cents la livre; vos Fruits cristallisés à 60 cents chez A. Lemanne, 209 Chartres, entre Ste Anne et Dumaine. Voyez l'annonce.

SPECTACLES.

Dimanche, 7 janvier 1877.

Variétés—La Grande-Duchesse.

Académie—The Great Divorce Case.

L'inauguration du gouvernement légal de la Louisiane.

Avant l'élection du 7 novembre 1876, trois Etats du Sud restaient encore soumis au régime infâme des carpet-baggers, régime qui marquera d'une tache ineffaçable le passage au pouvoir du parti républicain et les dernières années du premier siècle de la république américaine.

Mais le scrutin du 7 novembre devait être une date de délivrance pour l'Union entière et pour les trois Etats, victimes de l'oppression fédérale.

En même temps que le peuple américain rendait par 4,300,000 suffrages un verdict populaire en vertu duquel Tilden et Hendricks devaient être élus Président et vice-président des Etats-Unis, les trois Etats martyrs élisaient trois gouverneurs démocrates, tous trois types de droiture, de loyauté, de courage et d'honneur pour remplacer les vils aventuriers qui s'étaient jusque-là imposés à eux comme gouvernants.

Cette double victoire populaire, dont la première nouvelle suscita tant d'enthousiasme et fit concevoir tant d'espoir, a été contestée par le parti de la fraude et de la corruption avec un acharnement et une mauvaise foi qui l'ont rendu plus odieux encore aux honnêtes gens et aux amis sincères des institutions républicaines.

Il y a quelque chose de profondément révoltant dans l'apreté sans pudeur avec laquelle cette tourbe de pillards éhontés se cramponne à la possession du pouvoir national et des gouvernements d'Etat.

Les grands meneurs du parti vont jusqu'à menacer le pays d'une horrible guerre civile en élevant, la prétention de résister par la force à l'inauguration du président réellement élu.

Enhardis par cette attitude de leurs chefs, les proconsuls de Grant dans les trois Etats parias, ont résisté à l'établissement des gouvernements locaux élus librement par le suffrage universel et ont employé dans ce but la fraude, la corruption et la force.

C'est la lutte désespérée de l'usurpation contre le droit populaire.

Déjà, cependant, l'un des trois gouverneurs radicaux, celui de la Floride, a succombé finalement et a dû céder la place à l'élu du peuple. Cet Etat est désormais rentré en possession de lui-même et il a repris place parmi les Etats libres de l'Union.

Moins heureuse, la Caroline du Sud voit encore l'usurpateur Chamberlain disputer la possession du pouvoir au noble et loyal Hampton, élu de la majorité. Mais déjà, il est facile de prévoir que Chamberlain sera bientôt forcé, comme Stearns l'a été, de quitter le poste qu'il a usurpé et l'on peut considérer la Caroline du Sud comme virtuellement affranchie.

Il était réservé à la malheureuse Louisiane de rester la dernière sur la liste des Etats martyrs de la politique infamante de reconstruction. Persécutée avec une haine farouche et implacable par Grant, elle a vainement tenté de se débarrasser du joug ruineux qui l'écrasait. Chaque fois qu'elle a réussi à s'affranchir de ses oppresseurs, la main de fer du chef du pouvoir exécutif fédéral l'a remise sur son lit de douleur et a replacé sur elle le fardeau d'écrasement sous lequel elle gémit depuis huit ans.

Mais, actuellement, l'heure est proche où l'influence néfaste qui a pesé si lourdement sur les destinées de notre Etat, va cesser d'exercer son action. Dans quelques semaines, la présidence des Etats-Unis aura passé dans les mains d'un homme honnête, fermement résolu à respecter la Constitution et à la faire respecter, et de qui les conspirateurs et les usurpateurs radicaux de la Louisiane n'auront à attendre que mépris et condamnation au lieu des encouragements et de la protection qu'ils ont reçus du président actuel.

La conduite du peuple de la Louisiane, dans les conjonctures présentes, est toute tracée. Il doit reconnaître uniquement le gouvernement d'Etat et la Législature qui ont été élus par la majorité réelle des électeurs et s'abstenir de tout acte qui constituerait une reconnaissance, implicite ou explicite, du gouvernement usurpateur qui s'est barricadé dans la Maison d'Etat transformée en caserne ou plutôt en une caverne de bandits qui ont volé un gouvernement d'Etat.

Le gouvernement légal et légitime de la Louisiane doit être inauguré solennellement, demain lundi, 8 janvier, à la Nile-Orléans. Nous comptons sur une manifestation imposante de la part de la population de cette ville patriotique qui a donné 25,000 suffrages aux élus du peuple. De nombreux visiteurs venus de toutes les parties de l'Etat, participeront à cette solennité, et quelque chose nous dit que le triomphe prochain et éclatant de la cause de la liberté et du droit, fera de cette journée du 8 janvier 1877 une date aussi mémorable que celle du 8 janvier 1815, dont il a été d'usage de célébrer l'anniversaire depuis 62 ans.

Avec un président des Etats-Unis comme Tilden, avec un gouverneur comme Nicholls, l'Union et la Louisiane entreront dans une ère nouvelle. L'honnêteté, la vertu et le patriotisme cesseront d'être des mots vides de sens et le pays entier et notre Etat si éprouvé, pourront reprendre leur essor interrompu vers des destinées meilleures que celle qui a été leur lot pendant les quinze années funestes qui viennent de s'écouler.

Un autre camouflet a Kellogg.—M. James Andrews, d'Alexandrie, a renvoyé à l'usurpateur Kellogg une commission d'avocat de district que celui-ci lui avait adressée, conformément à une déclaration d'élection par le Bureau des retours. M. Andrews a la loyauté de reconnaître qu'il n'a pas été élu, son concurrent ayant obtenu une majorité de 200 voix sur lui. Il refuse donc une commission qui n'a pu lui être accordée qu'en violation de la loi. "Il ne peut, dit-il, accepter un emploi conféré par un bureau qui annule une élection par le peuple qui a été régulière et légale sous tous les rapports."

Mass Meeting a Natchitoches.—Il doit y avoir demain un grand mass meeting à Natchitoches pour délibérer sur la situation de l'Etat et les affaires d'intérêt public.

Mine de soufre de Calcasieu.—Les actionnaires de cette compagnie sont invités à prendre part à une élection annuelle des directeurs qui aura lieu demain lundi 8 janvier, au bureau de MM. Lowell et Bailey, rue Carondelet No 28, de midi à deux heures. S'ils ne veulent pas perdre l'énorme capital qui a été mis dans cette entreprise, ils feront bien de prendre part à cette élection ou de s'y faire représenter.

Grande vente pour écouler les marchandises, cette semaine, chez Danziger.

Nouveaux gants de peau qui viennent d'être reçus chez A. Shwartz & Son.

L'Inauguration de Nicholls et Wiltz.

Demain lundi 8 janvier, le gouverneur Francis T. Nicholls et le lieutenant gouverneur L. A. Wiltz, proclamés élus par une décision de la législature légale de l'Etat de la Louisiane, seront présentés au peuple à une heure après-midi, sur le balcon de la salle St. Patrick, en face de la place Lafayette. Des sièges seront réservés dans la salle pour les dames et leurs cavaliers, pour les consuls étrangers, pour les officiers de l'armée et de la marine des Etats-Unis, pour les membres du Sénat des Etats-Unis et les représentants du Congrès [illegible].

La population est invitée à s'assembler sur la place Lafayette et dans le [illegible] Camp pour assister à la présentation et pour reconnaître son gouverneur et son lieutenant gouverneur.

On verra [illegible] inédite dans [illegible] du Coton, en [illegible] direction, sera fermée de onze heures à trois heures pour permettre à ses membres d'assister à l'inauguration. Nous pensons que cet exemple sera suivi par les maisons de commerce de la ville.

UN APPEL AUX CONTRIBUABLES.

Nous sommes priés d'annoncer que des listes du Comité de Citoyens ont été remises aux différents journaux, aux compagnies d'assurance et à toutes les banques de la ville. Ceux des contribuables qui désireront participer au mouvement, en ce qui regarde le paiement de cinq pour cent des taxes de 1877, afin de subvenir aux dépenses du gouvernement d'Etat légal, dont le gouverneur Nicholls est le chef, sont invités à donner leurs signatures.

On trouvera une liste aux bureaux de l'*Abeille*.

L'enquête sur le commerce français a la Nouvelle Orléans.—Nous avons sous les yeux, une brochure publiée en France par Mr le vicomte Paul d'Abzac, consul de France, ex-gérant du consulat de la Nouvelle-Orléans, avec l'autorisation de son Exc. M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, brochure qui contient le travail d'enquête, effectué en 1876 à la Nouvelle-Orléans par M. le vicomte d'Abzac, avec le concours des principaux négociants français résidant en notre ville.

L'introduction suivante mise en tête de la brochure [illegible] points sur lesquels a porté cette enquête.

INTRODUCTION.

L'enquête dont le texte suit a été effectuée sur mon initiative et sous ma direction avec le concours des négociants et résidents français de la Nouvelle-Orléans. Les personnes qui y ont collaboré s'estimeront flattées si leur travail est favorablement reçu par l'administration et par le public commerçant.

Les Rapports qui résument les conclusions du Comité d'enquête, ont pour objet :

A l'Importation :

I° Les articles de Paris, meubles, objets d'art et articles divers ;

II° Les tissus ;

III° Les vins, liqueurs et conserves.

A l'Exportation :

IV Les cotons ;

V Les tabacs, céréales, peaux, merrains, bois de construction et articles divers.

Enfin,

VI° La navigation et les assurances maritimes ;

VII° L'immigration.

Ces rapports ont été examinés et discutés, au Consulat de France et sous la présidence du Consul gérant, par un Comité composé de quatorze personnes choisies dans l'élite du commerce français. Les membres du Comité et le Consul ont fait largement appel aux lumières des négociants de notre nation établis dans la ville; ils ont rencontré dans notre colonie, dont l'esprit est excellent, tout le bon vouloir sur lequel ils avaient compté.

La Nouvelle-Orléans, ville autrefois française, a gardé à la mère-patrie beaucoup d'attachement. Malgré l'influence américaine et l'éloignement, nos goûts et nos idées s'y sont maintenus. Quand la Louisiane aura surmonté les difficultés politiques et sociales contre lesquelles elle lutte aujourd'hui, nul doute que la métropole du Sud, centre naturel de contrées si heureusement dotées sous tous les rapports, n'offre au commerce de l'Europe et surtout au commerce français, d'immenses débouchés. Dès à présent, la Nouvelle-Orléans constitue, même en dehors de son marché cotonnier, un centre d'affaires extrêmement intéressant et dont les nombreuses ressources méritent d'être bien connues.

Paris, ce 20 septembre 1876.

Vicomte Paul d'Abzac,
Consul de France,
Ex-Gérant du Consulat de la Nouvelle-Orléans.

La brochure dont il s'agit, a été publiée aux frais du comité d'enquête, et des exemplaires en ont été adressés à toutes les Chambres de commerce de France, aux principaux journaux et à toutes les autorités ou corps que le sujet peut intéresser.

Mr Von Maignan, le vice-président du comité, a reçu un certain nombre d'exemplaires qui seront mis à la disposition des membres du comité. Nous croyons qu'il est question de réorganiser le comité en chambre syndicale ou consultative du commerce français à la Nouvelle-Orléans.

Théatre des Variétés.—Mademoiselle Duparc a obtenu, hier, à la matinée, beaucoup de succès dans le rôle de Clairette de la *Fille de Madame Angot*. Cette artiste a une jolie voix et est bonne comédienne.

La représentation de la *Jolie Parfumeuse* a très bien marché hier soir et Aimée s'y est fait applaudir dans la romance anglaise "Pretty as a picture."

Ce soir, on donnera la *Grande Duchesse*, ouvrage qui est très bien monté avec Aimée, Gueymard, Raoul, Beine, Mézières et Branciart.

Les représentations d'opérette feront place, pendant trois jours, à des représentations dramatiques françaises pour reprendre jeudi prochain par la *Vie Parisienne*.

Représentations dramatiques françaises aux Variétés.—Le théâtre des Variétés va décidément devenir le rendez-vous du public franco-louisianais cet hiver. La direction vient de prendre des arrangements pour donner à ce théâtre quatre représentations dramatiques françaises, lundi, mardi et mercredi soir et mercredi en matinée. Demain lundi, *Les Chevaliers du Pince-nez* seront joués par Mézières, Darcy, Duplan, Benedick, Théophile, Davalis et Jolivet et Mmes Gueymard, Branciart, Lecourt et Niel; on commencera le spectacle par *Un mari dans du coton*, comédie qui sera jouée par Duplan et Mme Branciart. Les prix seront les mêmes pour ces représentations dramatiques.

Académie de Musique.—La matinée d'hier et la représentation du soir ont clos l'engagement de Mme Oates, lequel a été fort heureux au double point de vue de l'intérêt artistique et du résultat financier. Mme Oates ne pourra pas se plaindre de notre public qui lui a prodigué les témoignages de sympathie.

Ce soir, *The Great Divorce Case* pour les débuts de la troupe parlante.

Concert offert a Madame et a Mademoiselle Herr.—Le concert organisé, sous le patronage de dames de la Nouvelle-Orléans, au bénéfice de Madame Herr et de Mademoiselle Marie Herr, et qui avait été ajourné par suite d'un deuil de famille, aura lieu le mardi 23 janvier. Nous sollicitons de nouveau la sympathie et l'assistance de notre public musical en faveur des deux bénéficiaires que recommandent leur talent et leur situation digne d'intérêt.

Grande vente pour écouler les marchandises, cette semaine, chez Danziger.

Soie noire à très bon marché chez A. Shwartz & Son.

☞Chapeaux, chapeaux. Les plus élégants et les meilleurs marchés sont ceux du Robt. E. Lee, chapeaux de soie et [illegible].

Exemple patriotique du barreau dans les paroisses.—Les membres du barreau de la paroisse Iberville ont signifié à James E. Cole, qui a été nommé juge du 5me district judiciaire par le Bureau des Retours malgré une majorité contraire des suffrages comme l'exige la constitution, qu'ils refusaient de le reconnaître comme juge et qu'ils protestaient contre tout acte de sa part en cette qualité.

Les membres du barreau de la paroisse Rivière Rouge, réunis à Coushatta, ont adopté des résolutions analogues.

Nous espérons que le barreau de la Nouvelle-Orléans montrera la même fermeté et refusera de reconnaître les juges usurpateurs.

Le peuple est en droit d'attendre des shérifs et autres fonctionnaires élus par lui qu'ils ne reconnaîtront d'autre gouvernement que celui de Nicholls et d'autres juges que ceux qui ont été légalement élus.

L'heure est décisive et chaque citoyen doit faire son devoir suivant sa position et la responsabilité qui lui incombe.

Le Club du Commerce.—Les conditions pour faire partie de ce club, dont les résidents seuls peuvent être membres, ont été réduites à deux piastres par mois, pour le moment, sans aucun frais d'initiation ou d'admission. Les postulants ne sont tenus qu'à fournir de bons renseignements. On trouve dans ce club des jeux d'échecs, des billards, des jeux de boule, un cabinet de lecture, une bibliothèque, et plusieurs autres avantages très appréciables. Le club est ouvert de 9 heures du matin à minuit.

Bal des Fils de la Louisiane.—Nos remerciements à la Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane pour des invitations au bal qui sera donné samedi, 13 janvier à la salle Grunewald par cette société populaire.

☞Si vous désirez être bien coiffé et à bon marché, vous et vos enfants, allez au Robt. E. Lee, coin St-Louis et Royale et coin Bourbon et Canal.

Attention!—Voulez-vous d'excellentes chaussures à $2.50 la paire? Allez au magasin de Mr Andrieu, rue Poydras 159, où vous trouverez un assortiment de bottes et de souliers de tout genre faits ici avec les meilleurs matériaux. Mr Andrieu emploie de 75 à 100 ouvriers et fournit à un prix qui défie la concurrence, des chaussures élégantes et solides pour hommes, jeunes garçons, dames et enfants.

Grande vente pour écouler les marchandises, cette semaine, chez Danziger.

Bargains inouïs, dans la soierie noire, chez A. Shwartz & Son, Nos 160 et 162 de la rue du Canal.

☞Le plus grand assortiment de chapeaux pour hommes et enfants se trouve au Robt. E. Lee, coin Canal et Bourbon et coin Royale et St Louis.

Marchandises sèches a bas prix.—Afin d'écouler le plus vite possible son vaste stock de marchandises sèches, la maison Pepin & Broussard annonce qu'elle vient de faire subir une énorme réduction aux prix de ces marchandises. On trouvera plus loin l'énumération des articles qui seront vendus à des prix de sacrifice, c'est-à-dire bien au-dessous des prix du marché. Entre autres étoffes fort recherchées et qui méritent de fixer l'attention des dames, sont les suivantes: soieries, merinos, bombasine, delaine, étamine, alpaca, mohaire, draps impératrice et crêpe.

Charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel.—Nous signalons à l'attention du public l'annonce de M. Hy. J. Montagnet, contenue dans une autre partie de ce numéro. Ils verront que M. Montagnet vend ses charbons aux prix les plus réduits du marché et les délivre dans tous les quartiers de la ville libre de frais de charroi. M. Montagnet, successeur de M. Laine, est établi aux No 167 de la rue de la Commune, près Carondelet. Il remplira avec soins et célérité toute commande qui lui sera confiée.

☞Grand sacrifice. Voici les fêtes; ceux qui désirent se coiffer devront s'adresser au Robt. E. Lee qui a réduit ses prix.

Pommes de terre pour plant, etc.—M. Jos. Keller, 40 rue Poydras, annonce dans nos colonnes qu'il vient de recevoir 2000 barils de pommes de terre pour plant ainsi que des oignons et des pommes. Avis aux planteurs et aux négociants-commissionnaires.

Pianos Pleyel.—Tous les pianistes s'accordent à reconnaître que les pianos Pleyel, dont la réputation est universelle, sont ceux qui supportent le mieux les variations atmosphériques de notre climat. Sous les autres rapports les pianos Pleyel ne le cèdent à ceux d'aucune manufacture. Les personnes qui veulent faire un bon choix feront donc bien de s'adresser à M. Louis Grunewald, agent général de la manufacture de MM. Pleyel, Wolff & Co., de Paris, qui ont un assortiment considérable de ces admirables instruments.

Grandes réductions.—La maison Fellman Bros, ainsi qu'on le verra en parcourant nos colonnes d'annonces, invite ses clients à profiter des grandes réductions qu'elle vient d'opérer dans les prix de toutes ses marchandises. Le stock de cette maison étant très considérable, on conçoit aisément la mesure à laquelle elle a recours pour l'écouler et faire place aux nouvelles marchandises qu'elle importe toutes les semaines.

Grande vente pour écouler les marchandises, cette semaine, chez Danziger.

Plantes, plantes.—M. E. Giraud, récemment arrivé d'Europe et établi rue Carondelet, près Canal, offre à vendre la plus riche collection de plantes qui aient jamais été importées ici. Nous invitons le lecteur à parcourir l'énumération faite plus loin de toutes ces plantes, plusieurs d'entre elles étant fort rares et peu connues ici.

Grande vente pour écouler les marchandises, cette semaine, chez Danziger.

Fabrique de tabac.—On trouvera plus loin une annonce de M. P. E. Sarrasin, fabricant de tabac à fumer, à priser et à chiquer, établi rue de la Vieille-Levée, entre Conti et Hôpital. Nous signalons cette annonce à l'attention des marchands de la ville et de la campagne, et leur recommandons la fabrique de M. Sarrasin comme une des mieux montées en cette ville. Ils y trouveront deux excellentes qualités de tabac à fumer dites: "Centennial" et "Reliable" ainsi qu'un fort bel assortiment de Pipes Bruyères et de Pipes Ecume de Mer.

Un monstre.—M. le docteur Berjeian, du Caire, vient de signaler à la société thérapeutique de Paris un singulier cas de monstre double, issu d'un couple bédouin. Les parents étaient parfaitement bien constitués et d'une santé excellente. L'enfant présente deux têtes, deux poitrines, quatre bras, trois jambes et un unique abdomen.

Il s'agit certainement ici d'une de ces monstruosités décrites par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire sous le nom de monstre double autositaire. M. Berjeian a reconnu effectivement que les fonctions respiratoires et circulatoires sont indépendantes les unes des autres dans les deux cavités, et que les deux individus, après avoir concouru séparément à tous les actes de la vie de nutrition, trouvent une existence commune dans l'abdomen. Ce monstre était âgé de vingt-et-un jours quand il fut examiné par M. Berjeian; il jouit d'une santé parfaite. Il tète, dort et crie, et chacun des troncs de cette double individualité accomplit ses fonctions physiologiques indépendamment l'un de l'autre, c'est-à-dire que chaque individu dort ou crie à son heure sans s'occuper de son voisin. Il est peu probable que ce phénomène ait devant lui de longues années d'existence.

Reste de manteaux à vendre, sans égard au prix coûtant, chez A. Shwartz & Son.

Cris séditieux a la Chambre des députés.—Le 9 décembre dernier, pendant qu'un orateur occupait la tribune, un homme placé dans l'enceinte réservée au public, a tout d'un coup poussé le cri de : "Vive Napoléon IV!" M. le président a fait aussitôt évacuer la tribune d'où la clameur était partie et le perturbateur a été mis en état d'arrestation. Il comparaissait aujourd'hui devant la police correctionnelle sous la prévention de cris séditieux.

Voici en quels termes un des préposés au service de la Chambre, Victor Boderean, rapporte cet incident devant le tribunal :

Le 9 de ce mois, le prévenu Jobert, que je n'avais jamais vu, se trouvait dans la tribune No. 1 Chambre des députés, au début de service dans cette même tribune. Pendant que M. le député [illegible] parlait, il s'est levé et a crié : "Vive la France, vive Napoléon IV!" M. le président a ordonné de faire évacuer la tribune. Jobert a reconnu que c'était lui qui avait crié ; il a été conduit dans le bureau du questeur.

Deux autres employés de la Chambre Fresne et Béthuel, font des dépositions qui confirment celle de Boderean.

Le prévenu déclare se nommer Jobert [illegible], âgé de [illegible] ans, né à Virelang (Meurthe), en 1856, ancien sous-officier de la garde impériale, propriétaire, demeurant à Paris, passage Jobert, 1, à Montmartre.

Le 9 décembre, dit-il, j'ai résolu à profiter d'une place dans une tribune de la Chambre des députés ; j'ai d'abord écouté la discussion qui avait lieu ; mais voyant ce qui se passait et pensant à l'Alsace-Lorraine, dont je suis originaire, j'ai proféré les cris qui me sont reprochés.

Je reconnais que j'ai eu tort de me laisser aller à faire une semblable manifestation. Je suis un ancien sous-officier de la garde impériale ; je ne puis oublier que l'empereur Napoléon III, après avoir été acclamé par sept millions de suffrages, a vendu la France heureuse pendant dix-huit ans.

M. le président—Veuillez vous borner à vous défendre et abstenez-vous de ces considérations politiques.

Le prévenu—Je me contente d'exprimer de nouveau mes regrets à la justice.

Le tribunal, après avoir entendu Me Bouchotte, a condamné Jobert à 6 jours de prison et 16 fr. d'amende.

Le palais du Trocadéro.—On nous écrit de Paris :

Une visite que je viens de faire sur l'emplacement où s'élèveront les palais du Champ-de-Mars et du Trocadéro, me prouve que [illegible] de plus, que le poste de commissaire général de l'Exposition, ne pouvait être confié à un homme plus compétent que M. Krantz.

On aurait du mal à pouvoir reconstituer aujourd'hui, même en pensée, ce qui était l'ancien Trocadéro, avec ses belles pelouses tant admirées au moment du passage à Paris du schah de Perse. Deux mille ouvriers se sont emparés de cet endroit si charmant jadis, et qui aujourd'hui est transformé en un véritable lac de boue. C'est à cet endroit que doit s'élever le palais du Trocadéro, construit selon les ordres et d'après les plans adoptés de MM. Daviond et Bourdais.

Cet édifice dans pareil doit survivre à l'Exposition et en éterniser le souvenir.

La partie centrale de ce bâtiment sera une salle de fête et de concerts, dont la forme sera circulaire, et qui sera entourée de deux étages de galeries couvertes, audessus desquelles seront percées de larges baies. Cette salle pourra contenir près de neuf mille personnes.

De chaque côté seront deux tours carrées d'une hauteur de plus de soixante mètres, et surmontées de deux phares électriques qui éclaireront le Champ de Mars. A droite et à gauche de ces deux tours seront deux pavillons secondaires, qui formeront une succession de salles destinées à une exposition des merveilles de toutes les époques et de tous les pays avant la Révolution française.

Le style de ces constructions se rapproche du genre arabe.

L'espace occupé par les bâtiments et les jardins du Trocadéro sera de 27,000 mètres carrés, qui seront principalement destinés aux expositions agricoles, à l'horticulture, aux animaux domestiques, aux modèles d'exploitation minière, de navigation fluviale et maritime, de chauffage et de ventilation.

—Une expérience très intéressante sur l'électricité a eu lieu en présence de M. le préfet de police, du chef de la police municipale, de M. Lecour, chef de division, et de M. Jacob, chef de la police de la sûreté.

On se proposait d'expérimenter, pour la première fois, un système de photographie électrique. Au milieu du papier est un médaillon destiné à recevoir le portrait décalqué sur la photographie de la personne télégraphique.

L'essai a été fait avec le commissariat central de la police de Lyon, et les appareils construits spécialement pour la déplication des portraits cartes ont parfaitement fonctionné.

Un incident assez curieux a marqué la fin de l'expérience.

Le commissaire central de Lyon, prévenu au dernier moment de la disparition d'un caissier d'une des principales banques de la ville, a transmis à M. Voisin les renseignements nécessaires ; au milieu du télégramme se trouvait le portrait de l'individu.

Des appareils de ce genre vont être placés dans toutes les villes pourvues de commissariats centraux et dans toutes les préfectures.

Grande vente pour écouler les marchandises, cette semaine, chez Danziger.

—La scène se passe au Pérou, dans un petit port du Pacifique nommé Iquique. Une troupe française joue un drame quelconque; le public qui ne comprend pas un seul mot applaudit à outrance tous les grands gestes.

Le traître sonne son domestique.

—La comtesse est-elle chez elle? demande-t-il.

Pour toute réponse, le domestique crie d'une voix tonnante le mot illustré par Cambronne.

L'autre—c'était le directeur de la troupe—élève la voix pour étouffer celle de son pensionnaire, qui recommence de plus belle en ajoutant :

—Je t'avais bien promis de te le dire en scène, si tu ne me payais pas les vingt francs que tu me dois!

Les cris et les gestes se multiplient; le public qui n'y comprend rien commence à applaudir; les deux acteurs en viennent aux voies de fait, on applaudit plus fort; puis, quand le rideau est tombé sur la mêlée, on entend de tous côtés des rappels frénétiques. Le directeur reparaît, tandis que l'autre, dans la coulisse, est tenu de force, crie encore le fameux mot auquel l'autre doit une ovation.

—Intelligence des animaux :

Dans beaucoup de restaurants, il existe une cage d'osier, très-basse, où l'on nourrit des cailles, destinées à être choisies et mangées par les consommateurs.

Une de ces pauvres bêtes, qui avait remarqué le sort final de toutes ses compagnes, a imaginé un petit moyen fort ingénieux pour y échapper.

Dès qu'on arrive pour déjeuner,—c'est là surtout l'heure fatale,—elle se perche sur une patte et se met en boule en hérissant ses plumes, signe certain d'indisposition chez tous les volatiles.

Les gens qui viennent désigner leur rôti disent aussitôt en la voyant :

—Pas celle là, elle a l'air malade!

Depuis plus de deux ans, cette caille se fait nourrir dans l'établissement, sans arriver au moment fatal où elle serait obligée de nourrir les autres.

—M. X.... à monsieur son fils, avec la plus grande douceur et de l'air le plus sérieux :

—Voyons, mon enfant, habitue-toi à être poli avec les portiers, avec les domestiques, avec les cochers. Peut-être que, comme cela, tu finiras par l'être avec tout le monde.... même avec tes parents!

—Un auteur dramatique reçoit une lettre d'un de ses amis :

—Ce satané D...., s'écrie-t-il avec humeur, il a une si mauvaise écriture qu'il vous gâterait même la lecture de l'éreintement d'un confrère!

—Extrait du dictionnaire fantaisiste du *Tintamarre* :

Ruche!—Se dit des femmes bavardes.

—Voulez-vous savoir pourquoi l'habitude de donner des étrennes n'est pas près de finir?.... écoutez ce petit dialogue saisi au vol :

—Est-ce que ça ne t'ennuie pas, le donner des étrennes?

—Oh! si!.... mais ça embête tant les autres!......

Entrepôt de Tapis.

Au No 17 de la rue de Chartres.

[illegible]

Mariages. [illegible]

Isaac Bodenan, [illegible]

Veuve Adèle [illegible]

[illegible]

New Orleans Cotton Exchange.

Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des directeurs, il a été, unanimement,

Résolu, Que le New Orleans Cotton Exchange sera fermé LUNDI, 8 janvier 1877, de 11 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, afin de permettre aux membres d'assister à l'inauguration du gouverneur que les [illegible] ont [illegible].

7 jan—1t [illegible]

Cérémonie d'Inauguration

DE

FRANÇIS T. NICHOLLS

Comme Gouverneur,

—ET DE—

LOUIS A. WILTZ,

Comme Lieutenant-Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,

LUNDI, 8 JANVIER, A 1 HEURE P. M.

Au balcon de la Salle St-Patrick.

Voici l'ordre des cérémonies adopté par le Comité d'Inauguration:

A 1 heure P. M. [illegible]

[illegible]

THOS. L. AIRBY,
EDWARD TOBY,
JAMES BUCKNER,
J. E. AUSTIN,
JOS. COLLINS,
E. P. BARRESIDE,
Comité [illegible].

FELLMAN BROS.,

Par suite de nos Immenses réductions La foule afflue toujours.

NOUS offrirons cette semaine [illegible]

MÊME A UN SACRIFICE !

Etoffes à robes! Etoffes à robes!!

POUR ROBES.

7000 verges de POPELINES [illegible]

Manteaux! Manteaux!

[illegible]

45 MANTEAUX à $[illegible]

Couvertures! Couvertures!

[illegible]

Linge de dessous pour Dames.

[illegible]

Soieries! Soieries!! Soieries!!

[illegible]

à UNE PIASTRE.

ETOFFES NOIRES

[illegible]

ALPACA NOIR

[illegible]

Ceci étant une occasion rare, achetez [illegible].

7 janv—2t

[illegible]

Ventes pour écouler les Marchandises!

VENTE IMMENSE

—CHEZ—

DANZIGER,

LE STOCK ENTIER

A

D'ENORMES REDUCTIONS!

Afin d'écouler notre immense stock, nous offrirons d'énormes réductions sur les prix [illegible]

Chaque département,

$150,000

De marchandises [illegible]

Marchandises de choix et de saison

[illegible]

—CHEZ—

DANZIGER,

[illegible]

Danse.

[illegible] J. A. FRANK [illegible]

ATTENTION!

M. ANDRIEU - - - 159 Poydras

CHAUSSURES FAITES EN VILLE.

[illegible]

Changement de local.

LA PHARMACIE bien connue de E. [illegible]

A Vendre.

Plant. Plant. Plant.

Pommes de terre pour plant, [illegible]

Aux Planteurs et aux Marchands-Commissionnaires.

[illegible]

JOS. KELLER,
40 rue Poydras.

Gouvernante.

ON demande une bonne GARDE-MALADE [illegible]

Perdu,

[illegible]

A vendre.

A des conditions [illegible]

Pour les Thés, Cafés et Epices

de la meilleure qualité, [illegible]

[illegible]

Marchandises sèches à des prix de faillite.

[illegible]

MARCHANDISES SÈCHES

—CHEZ—

PEPIN & BROUSSARD,

158 Rue du Canal 158

[illegible]

Etoffes noires!

Etoffes noires!!

[illegible]

PEPIN & BROUSSARD,
158 rue du Canal.

Le meilleur marché de la saison.

A. SHWARTZ & SON,

Nos 160 et 162 de la rue du Canal,

Coin Bourbon.

OFFRENT, CETTE SEMAINE:

500 pièces ALPACAS noirs, MOUSSELINES [illegible]

[illegible]

—DEMANDEZ—

Un beau lot de POPELINES à carreaux [illegible]

Couvertures! Manteaux! Châles!

[illegible]

Soieries noires! Soieries noires!

[illegible]

A. SHWARTZ & SON.

Nouveaux Arrivages

De PIANOS sans SUPERIEURS

DE LA MAISON

PLEYEL, WOLFF & CIE,

DE PARIS,

AU

GRUNEWALD HALL.

[illegible]

100 Pianos Pleyel nouveaux

[illegible]

LOUIS GRUNEWALD,

Agent général de PLEYEL, WOLFF & Co.

HORTICULTURE.

PLANTES. PLANTES.

[illegible]

E. GIRAUD,

Coin Canal et Carondelet.

On demande

LA PENSION ET DEUX CHAMBRES [illegible]

En magasin et à vendre:

SILPHIUM CYRENAICUM,

[illegible]

F. L. CURACHE,

[illegible]

A vendre,

POUR cause de maladie du propriétaire, la TEINTURERIE [illegible]

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLÉANS,

43 RUE ST-LOUIS.

Avis—[illegible] Janvier 1877.

[illegible]

Avis aux planteurs sucriers.

J'AI l'honneur d'annoncer à mes amis de la campagne et aux habitants sucriers en général que je [illegible] FACTEUR DE SUCRE [illegible]

[illegible]

Huile de Foie de Morue [illegible]

[illegible]

MARCHANDISES SÈCHES

—A—

DES PRIX DE FAILLITE.

Grande vente d'écoulement de notre stock entier de MARCHANDISES SÈCHES aux prix coûtants et au-dessous, à partir de

LUNDI, 1er JANVIER 1877,

—CHEZ—

PEPIN & BROUSSARD,

158 Rue du Canal,

[illegible]

ETOFFES A ROBES, COUVERTURES, CHALES LAINE et CACHEMIRE Français, FLANELLES, ETOFFES DE LAINE, BONNETERIE, COTONS, ARTICLES DE MÉNAGE, ETC.

Etoffes Noires! Etoffes Noires!!

[illegible]

PEPIN & BROUSSARD,
158 rue du Canal.

CHARLES TROUILLY,

57 Rue de Chartres 57

COIN BIENVILLE.

VIENT de recevoir par les derniers steamers d'Europe un grand choix d'objets de fantaisie, pour cadeaux de Noël et du jour de l'an. [illegible]

A. BONNET & CIE.,

[illegible]

Débit de Cigares.

M. LUCIEN MARC du CRISTOL, [illegible]

Les Filles de Monte-Cristo.

[illegible]

AVIS.

LA confiserie de E. KUNTZ, [illegible]

TAPIS.

ELKIN & CO.,

[illegible]

TAPIS MOQUETTE, [illegible]

ROBT. E. LEE

HAT STORE,

Au coin des rues Canal et Bourbon.

—ET—

au coin des rues Royale et St-Louis.

Sirop de Sève de Pin Maritime

De E. Lagasse.

[illegible]

Pharmacie de St-Cyr Ponsdade

318 CANAL.

CHAS. E. KELLS

ET

M. VIET,

[illegible]

A VENDRE.

UNE PHARMACIE bien achalandée, [illegible]

A vendre, à des conditions faciles,

[illegible]

A Louer.

LA MAISON à trois étages, [illegible]

A louer.

[illegible]

R. A. PEYROUX

NOTAIRE PUBLIC.

[illegible]

J. A LACROIX,

[illegible]

BOTTES ET SOULIERS

[illegible]

GRANDE OUVERTURE

—AU—

MAGASIN D'ART DE

UTER,

[illegible] RUE ROYALE [illegible]

[illegible]

J. VERGNOLE,

[illegible]

—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU DE VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

[illegible]

BITTER DES ARABES

[illegible]

VERGNOLE,
Propriétaire, Nlle-Orléans.

Tricots français

Tricots français.

H. LABASSE,

[illegible]

A. LEMANNE

209 CHARTRES,

[illegible]

LEON MEDAL

CONFISEUR,

[illegible]

Département des Finances.

[illegible]

J. C. DENIS,
Administrateur.

Département des Finances.

[illegible]

J. C. DENIS,
Administrateur.

TRICOTS FRANÇAIS.

[illegible]

JOSEPH LEBLANC,

[illegible]

TOUX, RHUMES, ASTHME.

[illegible] BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS de LAPLACE [illegible]

Le Dr. Sydney Davieson,

[illegible]

Avis important aux consommateurs de Gaz!

REDUCTION DU PRIX.

DE $3 50 A $2 70.

[illegible]

V. VALLOIS, Secrétaire.

Pianos pour Etrennes.

[illegible]

J. A. PERIER,

[illegible] RUE ROYALE [illegible]

[illegible]

AVIS.

[illegible]

Sabots Autrichiens et Suédois

[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]